

Procès-Verbal

Séance du 25 Mars 2024

L' an 2024 et le 25 Mars à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de
LEMAIRE Anthony Maire

Présents : M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BRESCH Sébastien à Mme BATOT Séverine, CHACHAY Silvère à M. LEMAIRE Anthony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 11/03/2024

Date d'affichage : 11/03/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. MERGY Francis

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2024 - 2024/19
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE - 2024/20
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 FORET - 2024/21
COMPTE ADMINISTRATIF DELEGATION 2023 EAU - 2024/22
COMPTES DE GESTION 2023 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR. COMMUNE - SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS - 2024/23
BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE - 2024/24
BUDGET PRIMITIF 2024 FORET - 2024/25

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2024

réf : 2024/19

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes

directes locales pour 2024.

Par délibération en date du 31 mars 2023, le conseil Municipal avait fixé les taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- 37.00 % Foncier bâti
- 28.23 % Foncier non bâti
- 21.08 % Taxe d'habitation

Monsieur le Maire propose de les augmenter de 2.5 % pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2024 :

- 37.93 % Foncier bâti
- 28.94 % Foncier non bâti
- 21.61 % Taxe d'habitation

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

réf : 2024/20

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	295 832.30 €
DEPENSES	:	255 225.83 €
EXCEDENT	:	40 606.47 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	99 699.00 €
DEPENSES	:	29 742.25 €
EXCEDENT	:	69 956.75 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 110 563.22 €

Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la commune au budget primitif 2024

- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 recettes) pour 69 956.75 €

- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes)

pour 40 606.47 €.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 FORET

réf : 2024/21

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	93 472.51 €
DEPENSES	:	2 355.89 €
EXCEDENT	:	91 116.62 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	542.04 €
DEPENSES	:	2 492.04 €
DEFICIT	:	1 950.00 €
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 89 166.62 €		

Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la forêt au budget primitif 2024
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 1068 recettes)

pour 1 950.00 €

- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 dépenses)

pour 1 950.00 €

- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes)

pour 89 166.62 €.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF DELEGATION 2023 EAU

réf : 2024/22

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	4 528.55 €
DEPENSES	:	4 528.55 €
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE 0.00 €		

Affectation du résultat de l'exercice 2023 de l'eau au budget primitif 2024
Le compte administratif étant NEANT, il n'y aura pas de report.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif et a quitté la séance lors du vote.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTES DE GESTION 2023 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR. COMMUNE - SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS

réf : 2024/23

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par les receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

réf : 2024/24

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2024 de la Commune au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 284 778 €

RECETTES 298 167 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 25 014 €

RECETTES 79 308 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRIMITIF 2024 FORET

réf : 2024/25

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2024 de la Forêt au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 89 167 €

RECETTES 89 167 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 31 950 €

RECETTES 31 950 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:13

En mairie, le 28/03/2024

Le Maire
Anthony LEMAIRE

Secrétaire de séance
M. MERGY Francis

LEMAIRE Anthony	RINGOT Hubert
UNTERHALT Danièle	BATOT Séverine
CHACHAY Silvère Excusé proc. à LEMAIRE Anthony	HATTON Laurent
FUNFSCHILLING Jérôme	MERGY Francis
VINCENT Gisèle	BRESCH Sébastien Excusé proc. à BATOT Séverine
GUNSETT Jean-François	